



DÉLIBÉRATION N°2024/12/02

Tarifs et règlement de location de salles, Omer Bée et Jules Verne

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville du Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

Etaient présents : MORIA Nadia / Sylvie ROZÉ / Benoît BRUNNEVAL / Aurélien GUILMARD / Dalila MAHALAINE / Jean-Yannick CHEVREAU / Elodie MOREL / Pierrick LOZE / Carole DELPLANQUE / Michel NORDEST / Alain GELON / Nicole STORCK / Laurent FORGERON

Etaient absents excusés : MAUGER Hervé (pouvoir à Carole DELPLANQUE) / Alain DUCLERCQ (pouvoir à Nadia MORIA) / Patrick MASSE (pouvoir à Jean-Yannick CHEVREAU) / Fabienne BLOQUE (pouvoir à Sylvie ROZÉ)

Etaient Absents : Antoine BOULILA

Secrétaire de séance : Carole DELPLANQUE

En exercice : 18	Présents : 13	Procurations : 4	Votants : 17
------------------	---------------	------------------	--------------

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de revoir les tarifs et le règlement de location des salles, qui est appliqué depuis le 27 septembre 2021.

Madame le Maire propose au conseil municipal le règlement joint ainsi que les tarifs ci-dessous.

		<i>Salle Omer Bée</i>	<i>Salle Jules Verne</i>
<i>Tarifs Mesnilois</i>	Particuliers	700€	250€
	Associations	350€	0€
	Caution "Dépôt de garantie"	1000€	500€
	Caution "Nettoyage et tri des déchets"	150€	150€
	Syndics	X	50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement joint à la délibération et retient les tarifs selon le tableau ci-dessous :

		<i>Salle Omer Bée</i>	<i>Salle Jules Verne</i>
<i>Tarifs Mesnilois</i>	Particuliers	700€	250€
	Associations	350€	0€
	Caution "Dépôt de garantie"	1000€	500€
	Caution "Nettoyage et tri des déchets"	150€	150€
	Syndics	X	50€

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
060-216003947-20241219-DEL20241202-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Mesnil En Thelle, le 19 décembre 2024

Date de la convocation le 13 décembre 2024


Le Maire,
Nadia MORIA



LIBÉRATION N° 2024/12/03

Management de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux :
renouvellement à vocation sportive, demande de financement
auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Le Maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.
Le Maire a l'honneur de vous adresser également le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.

N°	Nom	Prénoms	Adresse	Code postal	Ville
----	-----	---------	---------	-------------	-------

Le Maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.

Le Maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.

Le Maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.

Le Maire a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire (CUAT) relatif à la demande de financement pour le renouvellement de l'éclairage du complexe sportif Guy Roux.
Le rapport est en annexe de ce document.

Accusé de réception en préfecture
060-216003947-20241219-DEL20241202-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024